



pôle emploi

FORMATIONS ÉLIGIBLE A

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POE I)

Vous trouvez une offre d'emploi qui vous intéresse, vous constatez qu'il vous manque quelques compétences ?
La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POE I) est pour vous.

Demandeur d'emploi : Formation 100% financée par Pôle Emploi :

CONDITIONS

- Vous êtes demandeur d'emploi, indemnisé ou non.
- Vous avez reçu une proposition d'emploi (CDD d'au moins 12 mois ou CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois) requérant une formation pour adapter vos compétences.

FORMATION

La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, mise en place par Pôle emploi, prend en charge 400 heures de formation.

STATUT

Pendant la durée de la formation, vous êtes stagiaire de la formation professionnelle rémunéré et à ce titre :

- Vous percevez l'aide au retour à l'emploi formation (AREF) si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé (si vous aviez entre 53 et 54 ans à la date de fin de contrat de travail postérieure au 31/10/2017, vous pouvez prétendre à un allongement potentiel de la durée de votre indemnisation à hauteur du nombre de jours indemnisés et dans la limite de 182 jours supplémentaires) ; si vous n'êtes pas indemnisé une rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) vous sera versée.
- Dans certains cas, une aide à la mobilité prenant en charge vos frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement peut vous être attribuée pendant la formation.